

Table des matières

I. Coopération internationale en matière civile, commerciale, criminelle et administrative	1
A. Signification et notification d'actes judiciaires étrangers au Canada	1
1. États parties à un traité ou à une entente	1
2. États qui ne sont pas parties à un traité ou à une entente	3
B. Signification et notification d'actes judiciaires canadiens hors du Canada	6
1. États parties à un traité ou à une entente	6
2. États qui ne sont pas parties à un traité ou à une entente	9
a. Matière civile et commerciale	9
b. Matière criminelle	11
3. Conclusion	11
C. Preuves à obtenir au Canada	11
1. États parties à un traité ou à une entente	12
a. Généralités	12
b. Canada - États-Unis: matière antitrust	15
2. États qui ne sont pas parties à un traité ou à une entente	16
a. Généralités	16
b. Matière antitrust	20
3. Restrictions à la divulgation des renseignements	22
D. Preuves à obtenir hors du Canada	23
1. États parties à un traité ou à une entente	23
a. Généralités	23
b. Canada - États-Unis: matière antitrust	24
2. États qui ne sont pas parties à un traité ou à une entente	24
a. Matière civile et commerciale	24
b. Matière criminelle	27
c. Matière antitrust	27
3. Conclusion	28
E. Preuves à obtenir en matière criminelle conformément à des conventions multilatérales	29
F. Traité d'entraide juridique en matière pénale entre le Canada et les États-Unis	32
1. Portée	32
2. Infractions	32
3. Entraide	33
4. Moyens disponibles	33
5. Frais	34
6. Gains illicites	34
G. Extradition et renvoi	34
1. Généralités	34
2. Entre États du Commonwealth	35
3. États qui ne font pas partie du Commonwealth	35